

• CULTIVE TA LECTURE !

CUISINEZ DES POÈMES à la Cabane à livres le 22 mars.

L'association Cultive ta lecture ! propose un atelier poésie pendant la pause méridienne à la bibliothèque de l'école pour fêter le Printemps des Poètes.

Après avoir découvert de nombreux poèmes sur le thème de la cuisine, des repas et de l'alimentation, les enfants en ont choisi quelques-uns qu'ils liront à haute voix et qu'ils accompagneront de percussions.

Avec Éric Bitum, professeur de multirythmie du Trèfle gardonnais, les participants chercheront parmi des ustensiles de cuisine et après test de leurs sonorités, les combinaisons et les rythmes qui mettront en valeur les poèmes.

Nous vous attendons nombreux pour apprécier ces créations poétiques, dimanche 22 mars à 11h à la Cabane à livres sur la Place du marché à Gardonne.



• AUTORISATION DE BRÛLAGE

La préfecture de la Dordogne vient de publier une extension temporaire des dérogations à l'interdiction des brûlages des déchets verts :

- du 1^{er} au 31 mars pour les particuliers
- du 1^{er} mars au 30 avril pour les agriculteurs,

sous réserve d'avoir rempli le formulaire disponible en mairie 5 jours avant.



• ANIMATIONS DE LA COMMUNE

- QUINE - Club de l'amitié - 10 mars - 14 H 15
- REPRÉSENTATION THÉÂTRE - Les Gardons - 14 mars - 21 H
- REPRÉSENTATION THÉÂTRE - Les Gardons - 15 mars - 15 H
- REPRÉSENTATION THÉÂTRE - Les Gardons - 21 mars - 21 H
- REPAS POULE AU POT - Pétanque - 29 mars - 12 H
- INAUGURATION ESPACE MULTIRYTHMIE - Trèfle Gardonnais
21 mars de 16 H à 19 H 30
- CUISINEZ DES POÈMES à la Cabane à livres - 22 mars - 11 H
- REPAS POULE AU POT - Pétanque - 29 mars - 12 H
- QUINE - Club de l'amitié - 14 avril - 14 H 15
- BRIC À BRAC - Comité des fêtes - 19 avril - de 7 H à 18 H



*Accepte ce qui est,
laisse aller ce qui était et aie
confiance en ce qui sera.*

• ÉDITO DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

Voici venu, souhaitons le, le printemps tant attendu après ces épisodes d'intempéries qui ont plongé beaucoup de familles dans la détresse avec les inondations, les vents violents ou autres coupures d'électricité.

À ce propos, même si nous ne faisons pas partie des communes les plus touchées, certains quartiers de Gardonne ont été privés plusieurs jours de la « fée lumière », entraînant des inconvénients conséquents.

Nous n'avons malheureusement pas le pouvoir de réparer les lignes endommagées, mais ENEDIS est intervenu au plus vite, suivant une logique de priorité en fonction des lignes et des urgences.

Je tenais toutefois à vous remercier pour votre patience et pour les propositions généreuses d'entraide qui ont été faites par certains d'entre vous.

Ce mois de mars est le mois du vote du budget, avec comme projet prioritaire la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

Côté activités et divertissements, nous aurons beaucoup de choix à savoir : le Théâtre avec les Gardons, le marché des chasseurs, le Printemps des poètes, le repas de la pétanque, la chorale Vocal'Ease associée à l'ensemble vocal de Lauzun « Trait d'union » qui nous offriront un concert à l'église, et enfin au Complexe Fernand Mourgues sur un terrain de tennis, l'inauguration d'un espace temporaire de multirythmie organisée par le Trèfle Gardonnais.

Beaucoup de moments de joie et de détente en prévision !

Les élections municipales auront lieu le 15 mars et le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h, à la mairie.

Je vous souhaite un très beau mois de mars, croyez bien que nous restons proches de vous pour continuer à construire le Gardonne de demain.

Bien à vous, votre Maire, Pascal Delteil.

Le mercredi 4 février à 19 h se déroulait la réunion du conseil municipal.

Remerciements de la famille BOURDICHON pour les marques de sympathie témoignées par le conseil municipal lors du décès de Mme Sabine LE MERCIER.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 janvier 2026.

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2026. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres.

- Bilan 2025 du restaurant scolaire et du restaurant du centre de loisirs.

Les dépenses alimentaires du restaurant scolaire s'élèvent à 35 038,91 € et les recettes de l'encaissement des repas à 32 600,43 € avec un total de 13 600 repas servis.

Les dépenses alimentaires du restaurant du centre de loisirs s'élèvent à 15 820,51 € et les recettes de l'encaissement des repas à 12 692,90 € avec un total de 5 245 repas servis.

Aux dépenses du restaurant scolaire, s'ajoutent les repas fournis à la crèche de La Petite Ourse. Il a été préparé 2 145 repas pour un montant de 5 190,90 €.

Les dépenses alimentaires s'élèvent au total à 50 859,42 € avec 35 038,91 € pour le restaurant scolaire et la crèche de la Petite Ourse et 15 820,51 € pour le centre de loisirs.

Et en ce qui concerne les recettes alimentaires, elles s'élèvent au total à 50 484,23 € avec 32 600,43 € pour le restaurant scolaire, 5 190,90 € pour la crèche de la Petite Ourse et 12 692,90 € pour le centre de loisirs.

- Bilan 2025 service des titres sécurisés.

En 2025, le service a reçu 1362 demandes de CNI et 767 demandes de passeports. Au total, le nombre de titres remis s'élève à 2129.

- Convention fourrière 2026 SPA.

Le conseil municipal donne son accord pour renouveler la convention fourrière pour l'année 2026. En contrepartie des services rendus, la commune versera une cotisation afin de participer au frais de fonctionnement et d'entretien de la fourrière. L'indemnité est fixée à 1,05 € par habitant pour l'année 2026 révisable annuellement au regard de l'évolution des coûts (fais vétérinaires, nourriture, essence, salaires).

- Demande de subvention pour voyage élèves du secondaire.

Le conseil municipal rappelle qu'il ne subventionne pas les voyages linguistiques et culturels organisés par les établissements du secondaire.

Le conseil municipal décide de ne pas subventionner les séjours pédagogiques organisés par le collège Eugène Le Roy et le collège Henri IV à BERGERAC.

- Constitution d'une servitude de passage de canalisation et de raccordement au tout-à-l'égout – 59 avenue du Périgord.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir une servitude de passage de canalisation et de raccordement de tout-à-l'égout au 59 avenue du Périgord.

Il existe sur la parcelle un poste de relevage qui collecte les eaux usées de la maison, mais également celles du bâtiment de la Salle Jeanne d'Arc (salle communale) situé sur la parcelle cadastrée section A numéro 108 grâce au passage d'une canalisation souterraine des eaux usées.

Afin de mettre en adéquation la réalité avec la publicité foncière, il y aura lieu de prévoir lors de la réitération de l'acte authentique la constitution de la servitude.

• CANIVEAU DE LA RUE NEUVE

Depuis les travaux d'assainissement, les grilles du caniveau de la Rue Neuve avaient été déformées par le passage des engins. Les travaux de rénovation complète de ce caniveau ainsi que des grilles, sont terminés et la route est ouverte.

Il a été réalisé aussi une réfection de chaussée en enrobé à chaud, plus pérenne aux niveaux du carrefour.



• RECENSEMENT MINISTÈRE DES ARMÉES

OBLIGATION LÉGALE

POUR QUI ?

Tous les français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?

Grâce au recensement citoyen obligatoire :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC (Journée Défense et Citoyenneté)
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens de l'État
- possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?

Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

- INSTAGRAM - @armees.jeunesse
- LINKEDIN - Direction du service national et de la jeunesse
- X - @DSNJeunesse
- YOUTUBE - @SGArmees

VOUS VENEZ DE VOUS FAIRE RECENSER ?

Vous pouvez télécharger immédiatement l'application Défense+ qui vous donnera toutes les informations sur les différentes étapes de votre parcours, depuis le recensement jusqu'à vos 25 ans. Outre la gestion de votre JDC, de vos données et de vos documents depuis votre profil, vous aurez la possibilité de développer votre culture de défense à l'aide de témoignages, d'anecdotes et de vidéos immersives. Vous pourrez également vous informer sur les diverses formes d'engagements et d'opportunités au sein de la communauté de défense.

• CIAS

Au cours des deux dernières années, le secteur du « domicile » a dû mettre en oeuvre une réforme nationale de grande ampleur, en organisant le rapprochement des services existants (Service d'aide et d'accompagnement à domicile et Service de soins infirmiers) afin de former une entité unique : les Services Autonomie à Domicile (SAD)

Ces SAD doivent faciliter la coordination entre les structures afin de permettre une réponse plus complète aux besoins des usagers, à savoir l'Aide et le Soins, en particulier pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Afin d'initier la réforme sur notre territoire, le Centre Hospitalier Samuel Pozzi, l'Association AARD 24 et le CIAS «Au Coeur des 3 Cantons» ont signé une convention de coopération d'une durée de 5 ans, en présence des Présidents et Directeurs de chaque structure.



Ce SAD mixte Aide et Soins interviendra sur 24 communes de la CAB et visera à renforcer la complémentarité des interventions en soins et en aide à domicile, autour d'une vision commune du maintien à domicile des publics fragilisés.



• PÉTANQUE GARDONNAISE

Le repas « Poule au Pot » de la pétanque aura lieu le dimanche 29 mars à 12 h à la salle du Foyer Club.

Inscriptions au 06 72 28 69 81 ou 06 77 32 79 97 avant le 15 mars.



• BRIC À BRAC

Le 32ème Bric à Brac organisé par le comité des fêtes aura lieu dans les rues de Gardonne le dimanche 19 avril.

Coût de l'emplacement : 2,50 € le mètre

Tél : 06 15 26 49 39 ou 05 53 27 20 38 le soir après 20 h.

Mail : comitedesfetesgardonne@sfr.fr

ou remplir le coupon réponse qui se trouve dans ce lien Gardonnais et le porter à la mairie accompagné de son règlement.

- Date d'ouverture du camping.

M. le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir le camping municipal du 01 mai au 30 septembre.

- Rapport des commissions.

Réunion de la commission d'appel d'offres pour l'achat de panneaux de basket : 25 536 € offre retenue



• ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026, le bureau de vote de la mairie sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Rappel de la loi du 17 mai 2013 : le mode de scrutin aux élections municipales est un scrutin de liste proportionnel.

Sur un même bulletin figureront la liste des conseillers municipaux à élire (soit 19 + 2 supplémentaires) et la liste des délégués communautaires (soit 1 + 1).

Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Le bulletin de vote devra être inséré tel quel sans rayer ou ajouter de noms ou modifier l'ordre de présentation des candidats sous peine de nullité du bulletin.

La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire au moment du vote. La carte d'électeur permet d'aller plus vite dans l'opération.

Sont admises en pièces d'identité :

- carte nationale d'identité

- passeport

- carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'état

- carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire

- carte vitale avec photographie

- carte du combattant de couleur chamois ou tricolore

- carte d'identité de fonctionnaire de l'état avec photographie

- carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires

- carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la société nationale des chemins de fer

- permis de conduire

- permis de chasser avec photographie, délivrée par le représentant de l'état.

- livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969

- récépissé valant justification d'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité.

Mairie de Gardonne - 05 53 23 50 70

• COMITÉ DES FÊTES

Une commande en commun de madeleines Bijou vous est proposée par le comité des fêtes.

Pour passer commande c'est très simple; vous déposez en mairie la fiche remplie avec le chèque correspondant avant le jeudi 26 mars à 16 h 30.

La récupération de votre commande pourra être faite le samedi 4 avril de 9 h à 11 h à la mairie.



• TRÈFLE GARDONNAIS

Inauguration de l'ESPACE temporaire de MULTIRYTHMIE
SAMEDI 21 MARS 2026, Complexe Fernand Mourgues

La Multirythmie, ou l'art de pratiquer le rythme par une approche décloisonnée de la notion de rythme, est une activité émergente au Trèfle et à la Fédération Sportive et Culturelle de France. Depuis 3 ans, des expériences sont menées avec différents groupes (enfants, seniors, personnes en situation de handicap). Présentant de nombreux intérêts, la multirythmie travaille sur des axes transversaux (respiration abdominale et rythmique, coordination, mémoire, rythme, ...) permettant le développement de nombreuses compétences (multisensorielles et transdisciplinaires), participant à la prévention de la mauvaise santé par le travail sur le bien-être physique, mental, social, le tout grâce à des exercices basiques, ludiques et accessibles à tous (quel que soit l'âge), sans prérequis. L'utilisation du corps tout simplement mais aussi d'objets recyclés ou détournés (faisant office de percussion), en fait également une activité qui participe à la préservation de l'environnement.

Durant la période du printemps 2026, le Trèfle, soucieux d'ouvrir cette nouvelle pratique au plus grand nombre, s'engage dans une nouvelle phase d'expérimentation, en proposant un espace temporaire (sur les 3 mois du printemps) et des créneaux horaires variés dédiés à cette activité, au complexe Fernand Mourgues (terrain de tennis et école de musique). La participation sera gratuite et ouverte à tous.

La samedi 21 mars, de 16h à 19h30, aura lieu l'inauguration de cet espace, avec le planning suivant :

- 16h : Accueil. Découverte libre de l'espace multirythmique (terrain de tennis)
- 16h30 : Atelier de pratique animé par le créateur de l'activité, Christophe Rougier
- 17h30 : Présentation des projets autour de cette activité. Distribution du calendrier des ateliers de ce «Printemps de la Multirythmie» (de mars à juin 2026). Présentation du spectacle «Xpériences» au Centre événementiel «L'étincelle» de Bergerac, avec une prestation multirythmique pour ceux qui le souhaiteront.
- 18h30 : Pot de l'amitié.

C'est gratuit et sans engagement. Alors venez nombreux, seul, en famille ou entre amis, découvrir la Multirythmie, le 21 mars !

Pour tout renseignement : treflegardonnais24@gmail.com - 07.68.48.11.12

• UNIS VERS CONTRE CANCER

Les membres de l'association « Unis vers contre cancer » se sont retrouvés pour leur Assemblée Générale le samedi 31 janvier, salle Jeanne d'Arc.

Le rapport d'activité présenté par sa présidente, Mme Laval, a fait état des multiples actions menées pour récolter des fonds à savoir :

- la vente de capsules de champagne et de cartouches d'imprimantes,
- la vente de ferraille ou d'objets donnés sur un site Internet,
- des tombolas, des vide-greniers
- et enfin le tri de bouchons (depuis 15 ans, 177 tonnes de bouchons plastiques ou synthétiques et presque 70 tonnes de bouchons de liège).

Ces multiples actions ont permis de participer au financement de la recherche de l'institut Bergonié et d'aider le CHU de Bordeaux dans leurs travaux d'accompagnement aux malades (locaux soins palliatifs, classes pour enfants ou jeunes adultes en longue hospitalisation ou encore acquisition d'un séquenceur très haut débit pour améliorer les analyses du génome pour la patientèle de la Nouvelle Aquitaine)

Ce 13 février, la remise de deux chèques d'un montant de 5 000 euros à Mme Rache pour l'Institut Bergonié et de 7 000 euros à Mme Baradat pour le CHU a été faite par Mme Laval devant une grande partie des membres de l'association.

Cette remise de dons représente l'aboutissement d'une année de bénévolat pour des personnes animées par la même volonté posée sur la lutte contre le cancer.

Il est important de rappeler à chacun que vous pouvez, par le tri de vos bouchons, canettes en aluminium, cartouches d'imprimantes ou autres aides, apporter votre contribution à l'association.

Vous pouvez également avoir plus de renseignements sur les points de collecte ou toute autre question au : 06 71 93 34 69 ou par internet : unis-vers-contrecancer@orange.fr



**POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER,
POUR AIDER LES MALADES ET LEURS FAMILLES,
l'association « unis vers contre cancer »
a remis 12 000 € pour 2025**



**EN 15 ANS, CE SONT 247 TONNES DE BOUCHONS TRIÉS
ET UN DON TOTAL DE 148 000 €
MERCİ ENCORE POUR VOTRE PARTICIPATION
À CETTE ACTION SOLIDAIRE !**